



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 30413

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les préoccupations du Conseil Départemental de l'Ordre Infirmier de Meurthe-et-Moselle. Il souhaite notamment qu'aucune décision et / ou modification relative à la formation et à l'exercice professionnel ne soit engagée avant que le Conseil de l'Ordre Infirmier ne soit encadré, à l'issue des élections de novembre 2008, par un échelon de coordination nationale. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur le sujet et s'il entend satisfaire à son attente.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30413

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)